

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 27 septembre 2021 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, maire.

Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Hattat Jean-Paul, M. Lux Laurent, Mme Gaveau Nathalie, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Hattat Lola, Mme Migeon Christine, M. Verzeaux Benjamin et Mme Pierrot Claire.

Secrétaire de séance : M. Verzeaux Benjamin

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 05 juillet 2021.

2 - CONSTRUCTION DE L'ATELIER COMMUNAL

Le dossier de conception et le dossier d'appel d'offres du futur bâtiment municipal qui hébergera le CPI et les ateliers municipaux ont été finalisés par le Maître d'Œuvre. Le programme de l'opération a été réorienté afin de faire baisser le reste à charge de la commune et d'ouvrir la possibilité de rechercher de nouveaux financements auprès des partenaires concernés.

Une subvention supplémentaire a déjà été obtenue de la part de l'État et du Grand Reims pour plus de 115 000 € portant les subventions totales sur ce dossier à 500 000 €. M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer trois nouvelles demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Marne, la Communauté urbaine du Grand Reims et la Région. Dans un contexte de réorganisation de la compétence pompiers qui sera départementalisée à termes, les élus débattent de la question de lancer l'appel d'offres dès maintenant sur la base du programme actuel, soit de revoir à la baisse le programme de travaux. Les discussions avec les partenaires financiers sont en cours et doivent aboutir début 2022. Une large majorité des élus s'exprime pour le maintien du programme de travaux tel que défini avec le bureau d'études. L'empreinte financière sera minimisée grâce à la revente de l'électricité photovoltaïque et la possibilité d'une VEFA d'une partie du bâtiment par la CUGR. Il est proposé de lancer l'appel d'offres au 1^{er} trimestre 2022 après retour des derniers cofinanceurs sollicités.

5 - AVENANT AU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES : PASSE SANITAIRE

Vu la délibération n° 2017121803 relative au règlement intérieur des salles municipales,
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020,
Vu la loi n°2021-1040 du 05 Août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et le décret n°2021-1059 du 07 Août 2021,

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur des salles communales pour l'adapter au contexte sanitaire en vigueur,

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le titre II et III du règlement intérieur des salles communales.

6 - NOMINATION DES NOUVELLES RUES DES DEUX LOTISSEMENTS

Considérant la création du lotissement Minvest, Avenue des Monts de Champagne

Considérant que le propriétaire de la voie privée a donné son accord à la dénomination de sa voie,

Considérant la création du lotissement Plurial Novilia,

Considérant que le propriétaire de la voie privée a donné son accord à la dénomination de ses voies,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De nommer la rue créée dans le lotissement Minvest : rue de la Filature,
- De nommer les rues créées dans le lotissement Plurial Novilia :
 - Rue Lawrence Miller Wolf,
 - Rue François Lefèbvre,

7 – ELIMINATION D'OUVRAGES EN MAUVAIS ETAT A LA BIBLIOTHEQUE

Considérant que de nombreux documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque de Beine-Nauroy, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et qu'ils doivent être réformés.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la destruction des 313 ouvrages proposés

8 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La commune de Beine-Nauroy peut bénéficier d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, négocié par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne.

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, la durée du contrat sur 4 ans, taux 5.02 % de la masse salariale.

9 - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 13 septembre 2021.

10 – DECISION DU MAIRE 1/2021 - Ester en justice et choix d'un avocat

Vu la délibération du conseil municipal n°20060807 en date du 08 juin 2020 portant délégations d'attributions au maire dans les limites fixées par la délibération susvisée,

Considérant l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que le maire doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal,

Considérant que le maire est autorisé à ester en justice et de choisir un avocat, en vertu de la délibération susvisée

Décide :

Article 1 : d'ester en justice pour un recours contre l'arrêté n° 202106-38 relatif au refus d'un permis de construire,

Article 2 : de choisir la SELARL BERARD-JEMOLI-SANTELLI-BURKATZKI-BIZZARRI, inscrite aux barreaux de Strasbourg et Sarreguemines, ayant son siège à Strasbourg, représentée par Maître Benjamin BIZZARRI, avocat pour représenter la commune.

Article 3 : de signer tout document avec Maître BIZZARRI

DIVERS

- Point sur le lotissement Plurial Novilia à la Noue Cochard, une journée porte ouverte aux habitants aura lieu en début d'année et une brochure explicative sera distribuée. Des compléments de travaux ont été demandés au lotisseur pour garantir un meilleur traitement des covisibilités avec les riverains.

Une première livraison de logements est prévue en février ou mars, la deuxième partie, au printemps et la dernière en fin d'année 2022.

- Point sur les travaux de sécurisation routière. Il est signalé que le stop avenue de la Gare au niveau de la rue de l'Observatoire est dangereux, il n'y a pas assez de visibilité. Une demande rectificative a été faite à l'entreprise, un miroir sera posé rapidement.

Concernant les aménagements de sécurité routière, M. le maire propose de faire un bilan après 6 mois de mise en service afin de mesurer l'évolution du comportement des usagers et de l'accidentologie.

Les radars pédagogiques, les miroirs aux carrefours dangereux et les barrières seront prochainement installés.

Une demande de modification de l'asservissement à la vitesse du feu tricolore a été faite auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims. Il est fait mention des rejets de gravillons importants sur les bandes de rives avenue de la République. Un passage de balayeuse a été réalisé.

- Présentation par M. Antunes d'un devis pour l'installation de bornes wifi à la mairie, la formule wifi 6 est retenue.
- Présentation par M. Antunes d'un devis pour l'achat d'un vidéoprojecteur, le conseil municipal ne valide pas cet achat.

**Le conseiller municipal,
Benjamin VERZEAUX**



**Le Maire,
Romain BONHOMME**

